

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
sur le préavis no 44/2005
concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 317'000.00 pour la réfection des réseaux eau et gaz, la nouvelle distribution électrique basse tension et la réfection de l'éclairage public à la Rue des Lilas

La commission s'est réunie le 28 novembre 2005 au Service des énergies en présence des commissaires suivants :

MM. Angeloz Guy, Brand Pierre-François, Giroud Jean-Paul, Grandjean David, Maibach Olivier, Wuillamoz David et du soussigné désigné rapporteur.

M. Charles Forestier, municipal des énergies représentant de la Municipalité ainsi que M. Pierre Siegrist, Chef des SEY, étaient également présents et ont répondu avec précision aux questions de la commission, ce dont nous les remercions.

Brève introduction :

Bien que le préavis mentionne la "jeunesse" des équipements concernés, celle-ci n'est que toute relative, non pas en regard des autres installations sises en Ville d'Yverdon-les-Bains, mais bien du fait de leur état actuel.

En effet, malgré le fait que ces installations n'aient qu'une quarantaine d'année, de nombreuses interventions d'urgence ont été nécessaires à la suite de ruptures plus ou moins fréquentes.

Cet état de fait semble provenir d'une usure de la fonte plus rapide qu'à la normale en raison de "courants vagabonds" dûs à la proximité des voie de chemin de fer.

On dénombre aujourd'hui dans cette rue pas loin de 12 manchons de réparations sur une conduite de 90m

Projet :

La réfection de la Rue des Lilas s'inscrit dans le cadre du plan des investissements 2005-2008 modifié à la suite de l'identification de plusieurs petites rues à problèmes.

Le projet prévoit la réfection du réseau d'eau, de gaz, d'électricité ainsi que de l'éclairage public avec pose d'un nouveau tapis bitumineux une année après la fin des travaux.

La Rue sera accessible aux riverains principalement à pied ainsi que pour les véhicules de secours pendant la durée des travaux.

M. Forestier confirme à la commission que les autres services de la Ville (travaux et Urbat) ne feront pas d'intervention sur leurs installations dans cette rue, la nécessité ne se faisant pas ressentir.

Par contre, Swisscom SA profitera des travaux pour mettre à jour ses propres installations, moyennant une faible participation financière laquelle viendra en déduction du montant demandé.

Discussion

La commission regrette que la municipalité ne l'ait pas informée du coût qu'aurait engendré l'installation d'une nouvelle alimentation en boucle de l'armoire de quartier. Cette dernière aurait ainsi pu juger de l'opportunité de faire ces travaux de suite ou de les remettre à une prochaine occasion comme le mentionne le préavis.

Conclusion

Convaincue du bienfondé de la demande de la Municipalité, c'est à l'unanimité de ses membres, que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 ainsi que l'ensemble du préavis tels que présentés.

Le rapporteur



Dominique Viquerat